

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU COMMERCE
DE L'ECONOMIE ET DU
TOURISME

DECRET n° 63-35 /PR/MCET/CAB

Portant nomination d'un Directeur Adjoint
de l'Office du Tourisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Loi 60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République
- VU le décret 62/PR/CAB du 13/2/1962 portant nomination des membres du Gouvernement,
- VU le décret III/PR/CAB du 15/4/1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement,
- VU la décision n° 50/MEFP/DP du 24 janvier 1963 mettant Monsieur Aïssi Benjamin, Instituteur de 3° classe du cadre supérieur de l'Enseignement en service à l'Ecole Urbaine de Cotonou à la disposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme
- SUR proposition de Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

ARTICLE 1er.— Monsieur Aïssi Benjamin, Instituteur de 3° classe du cadre supérieur de l'Enseignement précédemment en service à l'Ecole Urbaine de Cotonou est nommé Directeur Adjoint de l'Office du Tourisme

ARTICLE 2.— Les solde et accessoires de l'intéressé demeurent imputables sur le chapitre 31007 Article I du Budget National 1962 pour la période du service correspondant à l'année 1962. Pour l'année 1963 ils sont imputables sur le Budget annexe du Budget National de l'Office du Tourisme.

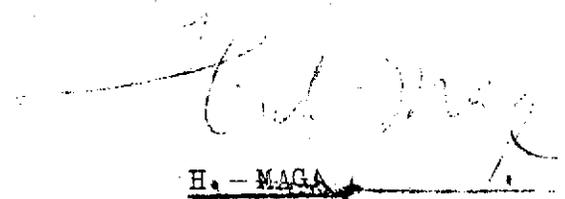
ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter du 15 Mars 1963 date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey

<u>Ampliations</u>	
PR.....	5
SCG.....	4
Des Ministres	13
MCET.....	2
O.T.....	2
MFB.....	2
MEFP.....	2
Budget....	1
CF.....	1
Trésor....	1
JORD.....	1
Intéressé.	1

VU
Le Ministre du Commerce,
de l'Economie et du Tourisme

Le Président de la République


P. DARBOUX


H. — MAGA